

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Retraite sacerdotale mensuelle. — IV Correspondance romaine. — V Prières des Quarante-Heures. — VI La fête de Notre-Dame de Lourdes. — VII La confession jugée par un médecin. — VIII Nouvelles religieuses. — IX Au Bon-Pasteur : Cérémonie religieuse. — X Au couvent de Laehine : Cérémonie religieuse. — XI Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 16 février

On annonce :

Dans le dioc. de Saint-Hyacinthe, vendredi, annivers de l'élection de Mgr l'évêque

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 16 février

Messe du dim. de la Septuagésime (1), *semi-double privil.* ; 2e or. *A cunctis*, 3e au choix du célébrant ; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim. avec les suffrages.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 12 février, au Grand-Séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au Grand-Séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 12 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

(1) On trouvera, dans le No du 27 janvier 1907, une considération sur le temps de la Septuagésime.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 22 janvier 1908.

LA fête de sainte Agnès a donné lieu hier à un grand concours de peuple. C'est une des saintes les plus populaires à Rome et les deux églises qui lui restent ont été remplies de fidèles. Elle est vénérée à la place Navone, où d'après la tradition elle aurait souffert le martyre le plus cruel pour son innocence : être exposée au lupanar ; elle l'est aussi à son église hors des murs, sur la via Nomentana, où repose son corps et où sa belle basilique, qui reste encore telle que la fit le pape Honorius I, a été habilement restaurée et embellie par Pie IX. Il y avait encore deux autres petites églises, disons mieux, oratoires, consacrés à cette vierge. L'une se trouvait au Transtévère et elle était encore nommée sous Pie IV ; l'autre était près de l'église de Sainte-Praxède à Sainte-Marie-Majeure. Elle était debout au temps de Pie V, et on conserve au Latran un soutien d'autel du XIIe ou XIIIe siècle qui porte le nom de la bienheureuse vierge martyre Agnès.

— Cette fête a été le témoin d'une cérémonie particulière. On se rappellera sans doute que le Rév. Père Jubaru, Jésuite, ayant obtenu pour la première fois d'entrer dans le *Sancta Sanctorum* pour vérifier les reliques conservées dans ce trésor, eut à vaincre de nombreuses difficultés matérielles et morales pour arriver à son but. Pensons-y ; ce sanctuaire était inviolable, de mémoire d'homme il n'avait jamais été ouvert, par conséquent ne devait pas s'ouvrir. De plus les serrures étaient toutes rouillées, la poussière et l'oxydation avaient comme scellé ensemble les barres de fer des trois grilles qui défendaient l'accès du trésor. La patience et la ténacité du Jésuite

vinrent à bout de tout, et finalement les triples barres de fer sciées ou tordues lui ouvrirent le passage désiré. Il retrouva le crâne de la martyre, et on profita de cette occasion pour enlever du *Sancta Sanctorum* toutes les reliques et les porter au Vatican. Les grilles se refermèrent sur une cachette vide ; mais je parie que si on voulait demander aujourd'hui de les ouvrir à nouveau, on trouverait les mêmes difficultés qu'a rencontrées le Père Jubaru. Pie IX donna une fois à M. de Rossi la charge d'aller aux archives vaticanes vérifier la lecture d'un document déterminé. Les archives alors n'avaient point été ouvertes au public, et le vieux prélat qui en avait la garde en était le véritable cerbère, décidé à ne jamais laisser violer ce trésor. M. de Rossi se présenta avec l'autographe de Sa Sainteté. Le directeur ouvrant la porte avec la chaîne de sûreté, faillit tomber à la renverse en voyant qu'on lui demandait d'ouvrir ses archives. Se remettant cependant, il déclara net à de Rossi qu'il était gardien des archives et ne pouvait y laisser pénétrer personne vu qu'elles étaient secrètes. Il fallut que le savant archéologue retourna chez Pie IX, qui rit de bon cœur de la réponse de son gardien d'archives et donna l'ordre exprès et personnel de laisser pénétrer M. de Rossi. L'archéologue ajoutait que l'archiviste en fit une maladie.

— Le chef de sainte Agnès retrouvé au *Sancta Sanctorum* n'était point destiné à rester au Vatican. Chose incroyable, le magnifique temple de la *piazza navona* n'avait aucune relique de la sainte ; aussi le cardinal Rampolla, comme protecteur de cette église, demanda au Souverain-Pontife de vouloir bien lui donner le chef de la sainte. Il n'y a que deux églises à Rome qui lui sont dédiées ; l'une garde son corps, la seconde serait heureuse de conserver sa tête. Le pape accueillit la demande du cardinal qui a fait faire un magnifique reliquaire.

Ce reliquaire, qui mesure 1.05 mètre de hauteur, est en argent ciselé et représente un sarcophage dans le centre duquel est placée la tête de la sainte. Sur le sarcophage sont sculptés des emblèmes chrétiens des catacombes, et il est surmonté de quatre petites colonnes ornées de lauriers qui supportent un baldaquin dans le style du IV^e siècle recouvrant une statue en argent de la sainte martyre. Aux quatre coins du sarcophage sont les statues de quatre saints qui ont fait l'éloge de la vierge. Parmi ceux-ci est saint Ambroise dont nous lisons la magnifique homélie dans le bréviaire romain.

— Cette année Rome a vu une cérémonie qui depuis 1870 ne s'était plus faite. L'archiconfrérie de San Spirito in Sassia, fondée par Innocent III en 1179, est la première de toutes les confréries romaines. Elle avait eu pendant plusieurs siècles le privilège de garder la relique qu'on appelle le saint suaire, et qui est le voile avec lequel sainte Véronique, suivant la pieuse tradition, aurait essuyé le visage de Notre-Seigneur pendant son douloureux acheminement au calvaire. Quand cette relique insigne, désignée sous le nom de voile de Véronique, fut avec d'autres confiée à la basilique vaticane, cette confrérie eut, en souvenir de ce qu'elle avait fait, le privilège de se rendre deux fois par an en corps à Saint-Pierre, le second dimanche après l'Épiphanie et le jour de la Pentecôte, vénérer cette relique insigne du Sauveur. Depuis 1870 cette cérémonie, il est difficile de savoir pourquoi, ne se faisait plus ; mais cette année la confrérie a tenu à honneur de reprendre le fil interrompu de ses traditions et est allée en corps vénérer le saint voile de Véronique.

— La trame du tissu est intacte, mais que peut-on bien y voir ? Je me rappelle qu'à Sainte-Praxède on vénère un portrait de saint Pierre, qui d'après la tradition serait contemporain de l'apôtre. Mgr de Wall avait publié une photographie

de cette relique et on n'y voyait absolument autre chose que la plaque d'argent que, suivant un usage ancien, on avait mis autour de la figure du prince des apôtres. La photographie était exacte, cela va sans dire, et ayant pu approcher de la relique, je n'y ai plus vu que la trame de la toile, toute trace de couleur ayant complètement disparu. Il n'en est pas de même pour le voile de Véronique ; mais il paraît qu'à une époque que l'on ne peut déterminer, on fit pour elle comme pour l'image achérotipe de Notre-Seigneur conservée au *Sancta Sanctorum*. L'image ancienne fut recouverte d'une étoffe de soie sur laquelle un peintre reproduisit, avec le plus de fidélité possible, les traits qui se voyaient encore alors sur l'image primitive. De telle sorte qu'on ne verrait réellement aujourd'hui que l'image superposée à celle imprimée miraculeusement sur le voile que présentait la sainte femme pour essuyer ce visage adorable qui fera notre joie, notre bonheur ineffable pendant toute l'éternité. Dieu aurait pu, et certes cela ne lui était pas difficile, nous conserver l'empreinte exacte de ces traits qui, d'après saint Jérôme, attiraient à Jésus les foules par l'impression de majesté divine qui en sortait. Il semble qu'il ne l'ait pas voulu ; et nous ne devons pas nous en plaindre, puisque dans l'Eucharistie il nous a abandonné, non point une faible et muette image des traits vénérés du Sauveur, mais son corps, son âme, lui en un mot. S'il nous manque son portrait, nous le possédons lui tout entier et n'avons rien à envier à ceux qui ont pu le voir et l'approcher durant sa vie mortelle. Il reste avec nous jusqu'à la consommation des siècles.

— L'enceinte de Rome, construite à diverses époques de son histoire, restaurée par Bélisaire et par les papes, est en train de s'effondrer en partie sous le pic des démolisseurs. L'ancienne municipalité a enfin décidé de prendre une mesure demandée depuis longtemps : d'ouvrir dans ces murs des brèches pour

mettre en communication directe les nouveaux quartiers de Rome hors des murs avec ceux qui se trouvaient dans l'enceinte des fortifications. Mais à Rome une pareille chose est un crime de lèse archéologie, et des savants se sont levés pour protester au nom de la civilisation contre ces nouveaux barbares. On les a laissé crier, et en leur disant qu'après tout ces brèches laissant presque intacte la continuité de ces remparts, il ne fallait pas pour honorer de vieux murs enterrer des vivants. Il y a eu à cette occasion des dessous très drôles. Un des plus vigoureux opposants avait obtenu depuis de longues années de s'aménager un logement dans deux tours, qui étaient reliées entre elles par un passage très ensoleillé, ce qui en faisait comme une petite serre chaude. C'était moins l'archéologie que son intérêt personnel qu'il avait en vue ; mais les cris qu'il poussa au nom de l'archéologie, vu sa réputation, montèrent jusqu'au Capitole qui fit suspendre les travaux. Heureusement que le bon sens a repris le dessus. Le mobile de l'archéologie a été percé à jour, et d'ailleurs comme des juifs étaient directement intéressés à cette percée qui devait mettre leurs habitations en contact avec le centre, le juif Nathan n'avait rien à leur refuser. Le logement de l'archéologue est coupé en deux, et on lui fera des escaliers pour passer d'une de ses tours à l'autre. Mais cela ne suffit pas à le consoler.

— Les appellations nouvelles dans la liturgie sont difficilement recevables par l'Eglise, aussi faut-il en enregistrer une qui a réussi à franchir ce pas difficile. Un décret du Saint-Office de 1875 avertissait les fidèles d'avoir à se défier de ces appellations nouvelles, de ces dévotions inconnues des anciens, qui facilement peuvent renfermer une erreur. Quand les premières fois parut l'invocation au Cœur Eucharistique de Jésus, la réception qu'on lui fit au Saint-Office et aux Rites fut plutôt froide. C'était une chose nouvelle, et puis qu'elle était sa

signification bien précise, et en quoi la qualité d'Eucharistique ajoutait-elle quelque chose au corps de Notre-Seigneur ? Il est présent dans l'Eucharistie avec son corps, par conséquent son cœur, son âme, sa divinité. Le mot cœur Eucharistique ne semblait avoir aucun sens, aussi on s'acharna à lui en trouver et on disait que Jésus dans l'Eucharistie étant identique à Jésus Eucharistique, on pouvait désigner le cœur dans cet état spécial par un mot qui lui serait réservé. Bref, tant on écrit et on dit, que Léon XIII se décidait à accorder le 12 novembre 1900 une indulgence de 50 jours pour cette invocation : « Cœur Eucharistique de Jésus, ayez pitié de nous ». Mais cela ne suffisait pas à la piété des fidèles. L'invocation si connue « Doux Cœur de Marie, soyez mon salut » avait 300 jours d'indulgence ; comment la même invocation adressée au Cœur de Jésus n'aurait-elle point la même faveur ? Les Rédemptoristes demandèrent donc à Pie X une indulgence de 300 jours, et l'ont obtenue à la date du 27 juillet 1907 ; mais seulement pour une fois par jour tandis que l'autre peut être gagnée *toties quoties*.

— Cet exemple n'est point isolé. Il y a à Rome un proverbe : (*« chi la dura, vince »*) celui qui a de la ténacité finit par l'emporter, qui est toujours de mise et d'une application pratique incontestable. C'est par cette ténacité que l'on arrive à obtenir des résultats auxquels on n'osait pas songer de prime abord ; et on peut dire que lorsqu'une demande est juste en soi, avec de la ténacité on la fera toujours aboutir.

DON ALESSANDRO

Prières des Quarante-Heures

SAMEDI,	15	FÉVRIER	—	Saint-Pierre-aux-Liens.
LUNDI,	17	“	—	Hospice St-Joseph, rue Cathédrale.
MERCREDI,	19	“	—	Saint-Sulpice.

LA FETE DE NOTRE-DAME DE LOURDES

La *Semaine religieuse* a déjà publié le décret de la Sacrée Congrégation des Rites qui étend à l'Eglise universelle l'office et la messe de Notre-Dame de Lourdes.

Or dès cette année cette fête, dans le diocèse de Montréal, sera célébrée le 11 février et l'office des SS. Servites de Marie sera différé au 12. Les changements à faire aux vêpres des 10, 11 et 12 février sont faciles à prévoir.

On ajoutera à la sixième leçon des matines de l'office de Notre-Dame de Lourdes ce qui suit :

« Tandem Pius X Pontifex Maximus, pro sua erga Deiparam pietate ac plurimorum votis, annuens sacrorum Antistitum idem festum ad Ecclesiam universam extendit ».

Archevêché de Montréal, le 5 février 1908.

Par ordre de Monseigneur l'archevêque,

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

LA CONFESSION JUGEE PAR UN MEDECIN

LE Dr Marcel Rifaux, après avoir, de son propre aveu, traversé des alternatives de doute et de certitude, avoir cruellement souffert pour conquérir la paix de l'esprit, nous apporte les motifs intellectuels qui ont incliné sa raison vers la vérité religieuse. Il a rencontré sur son chemin toutes les objections et elles ne lui ont point paru redoutables. Il s'est arrêté devant la confession, dont le principe apostolique lui a été démontré par les critiques et les historiens compétents, et il déclare que, sans aborder ces hautes questions d'exégèse, il ne faut pas craindre d'affirmer qu'un honnête homme, suffisamment informé, peut et doit défendre ouvertement la confession.

“ Même humainement parlant, écrit ce docteur, il n'est point d'institution plus admirable et plus digne de respect ”.

Il se demande quels sont ceux qui attaquent la confession avec le plus de violence, et il constate que ce sont ceux qui ne se confessent pas. Alors, au nom de quelle expérience ont-ils le droit de formuler leur jugement ?

“ Nous connaissons, pour notre part, dit le Dr Rifaux, des intelligences d'élite, des psychologues avisés, des médecins professeurs de Facultés, qui ne craignent pas d'avouer leurs fautes au tribunal de la pénitence, et ils restent pénétrés plus que jamais de l'excellence de cette institution. Personnellement, nous avons déposé aux pieds du prêtre nos misères et nos faiblesses. Cette expérience personnelle, scientifiquement parlant, n'a-t-elle pas plus de valeur que les misérables accusations de tous ceux qui ne se confessent pas ? Est-il consciencieux et probe de porter un jugement sévère sur une matière que l'on ignore ” ?

Et il ajoute le poids de cette considération :

“ Cette pénétrante analyse de soi-même, cette réflexion quotidienne de son état d'âme, cette recherche de sa responsabilité morale devraient paraître extrêmement intéressantes aux yeux du psychologue. Combien d'hommes, sans la confession, n'auraient peut-être jamais le souci de faire, par le menu, leur inventaire morale ! Au point de vue psychologique et moral, n'est-ce pas là un fait de toute première valeur, d'autant que la confession exige, pour être valable, la sincérité et la loyautés complètes ? ”

Abstraction faite de son origine, conclut le Dr Rifaux, la confession est le plus merveilleux instrument pour élever le niveau moral de l'individu. Et ici, comme ailleurs, le catholicisme sort sain et sauf des investigations de la raison.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La question scolaire du Manitoba. — On a proposé dernièrement, dans la législature de Winnipeg, un projet de loi pour rendre l'instruction obligatoire. « Pour être ingénieux écrit notre excellent confrère de la *Semaine religieuse* de Québec, le truc est ingénieux ! Il consiste à rendre les écoles publiques neutres, c'est-à-dire en pratique protestantes, puis à forcer les parents à y envoyer leurs enfants. C'est admirable de simplicité. Seulement cela ne réussit pas toujours, quand les catholiques s'y refusent. Au Manitoba, c'est le député de Provencher, M. Jos. Bernier, directeur du *Manitoba*, qui s'est fait l'intrépide défenseur de la liberté religieuse, et qui par un magistral discours a fait rejeter le projet de loi vexatoire. Nous le félicitons vivement de son bon courage et de son succès ».

« Après cet exemple et d'autres semblables, il est permis de dire que le jour où les catholiques du Canada verront leurs droits violés partiellement ou totalement, ils n'auront qu'à s'en prendre à leur défaut de clairvoyance, de courage et d'énergie. Une minorité est généralement invincible, quand elle veut l'être ».

Denier de Saint-Pierre. — Depuis l'élévation de S. S. Pie X au trône pontifical, la secte n'a cessé de lancer toutes sortes de nouvelles, tendant à tarir les maigres ressources du Saint-Siège.

Ces semaines dernières, elle annonçait dans ses journaux que l'empereur d'Autriche, pour remercier Dieu de sa guérison, venait d'envoyer un million au Vatican. C'était pure invention.

Aujourd'hui, autre invention. On dit qu'un employé du Vatican a dérobé au trésor pontifical des sommes s'élevant « aux proportions d'un scandale ».

Le but est toujours le même. On veut faire entendre au clergé et aux fidèles qu'il est inutile de se cotiser pour le

denier de Saint-Pierre, parce que le pape reçoit d'ailleurs des sommes assez importantes, ou parce que ce que l'on donne n'est point en sûreté !

Nous espérons bien que nos lecteurs ne se laisseront point influencer par tous ces faux bruits.

Disons, pour élargir la question, qu'il y a, à Rome même, un centre de propagande maçonnique, très actif et, depuis quelque temps, joutillé tout exprès pour ravitailler la presse mécréante, italienne ou étrangère, dans la guerre livrée au catholicisme en général et au Saint-Siège en particulier. Ce sont les mauvais journaux romains qui reçoivent la primeur des produits fabriqués dans cette officine. Les correspondants des journaux étrangers, affiliés à la franc-maçonnerie, ramassent ensuite les débris de ce premier repas et pratiquent l'art d'accommoder les restes, en les relevant d'une sauce particulièrement adaptée au goût de leurs pays respectifs.

Déjà, en 1820, la Haute-Vente avait établi à Rome cette agence infernale.

Ouvre des Tabernacles. — Cette œuvre excellente est en progrès. 1518 membres en font partie, dont 700 nouvellement agrégés. Elle a distribué l'année dernière : 3,352 articles, évalués à \$4,191.05. Comme d'habitude, les associés se sont fait un devoir de célébrer du mieux possible la fête de saint François de Sales, patron de l'OEuvre. Ils se sont rendus en grand nombre au pieux sanctuaire de Notre-Dame-de-Pitié, siège des réunions annuelles.

Mr l'abbé A. Pustienne leur fit une touchante allocution.

Sa Grandeur Mgr Bruchés, archevêque de Montréal, daigna assister à la pieuse réunion et adresser à l'auditoire les paroles suivantes : C'est avec bonheur que je reviens, chaque année, présider cette belle fête de l'OEuvre des Tabernacles. Le prédicateur vous a rappelé la promesse faite par Notre-Seigneur à celui qui donne un verre d'eau en son nom. Quelle

récompense donc ce divin Maître ne prépare-t-il pas à ceux qui, comme vous-mêmes, Mesdames, travaillent pour son culte, pour sa maison ? Je vous bénis, dévoués associés de l'OEuvre si cher au Cœur Eucharistique de Jésus ; je bénis de tout cœur les dames zélatrices et avec elles leurs familles, leurs enfants. Lorsque tout à l'heure le divin Roi sera exposé sur son trône, je le prierai de répandre sur vous toutes ses faveurs les plus précieuses !

Le Congrès Eucharistique de Londres. — Au mois de septembre, se tiendra à Londres un congrès eucharistique, dont l'objet principal sera l'étude du culte eucharistique en Angleterre avant la Réforme. Les assemblées générales se tiendront à la salle Albert, qui peut contenir jusqu'à 1,500 personnes. L'une des sections du Congrès comprendra les congressistes de langue française, qui ne sauraient participer aux travaux des autres sections où tout se fera en anglais. Le programme du Congrès prévoit une interruption des assemblées l'après-midi du samedi, pour faciliter les confessions. On voit aussi mentionnées, pour l'un des jours du Congrès, une réunion et une procession des enfants à la cathédrale. Le dimanche après-midi, il y aura une procession du Saint-Sacrement dans les rues de Londres.

Les fouilles d'Eléphantine. — Eléphantine est une île de la Haute-Egypte, vis-à-vis d'Assouan. A l'époque de la captivité des Juifs à Babylone, une colonie juive s'y était réfugiée et avait érigé au vrai Dieu un temple sur le modèle de celui de Jérusalem. Cambyse, roi de Perse, ayant conquis l'Egypte (vers 525 avant Jésus-Christ), laissa debout ce monument, mais il fut bientôt après renversé par les prêtres payens, puis rebâti sous Darius. En souvenir de ces événements, les savants ont porté leurs regards vers Eléphantine. Là se livrent maintenant à des fouilles deux missions, l'une allemande et l'autre française. Déjà on y a trouvé de nombreux et inté-

ressants papyrus. On pense découvrir bientôt le temple à sept portes et aux colonnes élevées. On ne désespère pas d'en exhumer les débris de la Bible, car on sait que les Hébreux ne détruisaient pas, mais qu'ils enterraient les exemplaires hors d'usage. C'est ainsi que, vers 1897, dans les ruines d'une synagogue du Caire, on a retrouvé le livre de l'Ecclésiastique. Et même, si Eléphantine réservait à notre époque une Bible authentique du Vme ou VIme siècle avant l'ère chrétienne, ce serait là un trésor inappréciable et une coïncidence providentielle avec le zèle déployé par Pie X pour la reconstitution du texte primitif de nos saintes Ecritures.

Bernadette Soubirous.—On commence à s'occuper de la cause de Bernadette Soubirous, l'heureuse petite fille témoin des apparitions de Lourdes. On fait le procès de l'ordinaire, et on a déjà recueilli de précieux indices qui prouvent l'héroïcité des vertus de la servante de Dieu et les grâces nombreuses accordées par son intercession. Cette cause couronnera dignement la question de Lourdes et en sera encore, si besoin en était, chose maintenant inutile, une confirmation.

L'abbé Perosi. — On signale de nouvelles compositions du maestro Perosi, dont la plus remarquable est l'oratorio : *Transitus animæ*, soit l'agonie et le trépas d'une âme chrétienne. Le pape était présent à l'exécution de cette pièce musicale. Il était entouré d'une quinzaine de cardinaux, dont LL. EEm. Rampolla, Merry del Val, Vannutelli, Ferrata, Mathieu, Vivès, du corps diplomatique et de la noblesse romaine. Le succès de Don Perosi a été considérable.

Les Juifs à Rome. — Un des premiers actes de la municipalité blocarde installée au Capitole de Rome et dont le juif Nathan est le chef, a été, nos lecteurs le savent déjà, la suppression d'un chapitre du budget attribuant quelques centaines de francs aux moines franciscains chargés, depuis des siècles, d'accompagner au cimetière les corps des men-

dians de la capitale. Cette mesure haineuse a provoqué une vive réaction. Aussi le *Corriere d'Italia* a ouvert une souscription populaire pour remplacer les fonds supprimés. En trois jours, la souscription a fourni le triple de la somme nécessaire. La même municipalité a tenté de faire enlever les crucifix des écoles ; mais les images du Sauveur ont été replacés par ordre supérieur.

AU BON PASTEUR

Cérémonie religieuse

LE Mercredi, 29 janvier, Sa Grandeur Mgr Racicot présidait une cérémonie de profession et de prise d'habit.

Ont prononcé leurs premiers vœux : Sœur Marie-André de Jésus Dwyer, de Halifax ; Sœur Marie du Saint-Esprit Goselin, de Montréal ; Sœur Marie de Sainte-Angeline Pagé, de Montréal ; Sœur Marie de Saint-Viateur Mastha, de Saint-Esprit ; Sœur Marie de Liesse Brosseau, de Saint-Hubert ; Sœur Marie de Sainte-Zite Béllisle, de Ripon, Ottawa-Labelle ; Sœur Marie de Saint-Remi Boucher, de Havre-à-Bouché.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Arina Beaudet, de Wo on socket, dite Sœur Marie de Saint-François de Genève ; Eva Viger, de Montréal, dite Sœur Marie de Saint-Bernardin de Sienne ; Mary-J. Doyle, de Margaree, dite Sœur Marie de Saint-Colomban ; Eliza Drolet, de Stanfold, dite Sœur Marie du Carmel ; Mary-Frances Cloran, de Montréal, dite Sœur Marie-Agnès de Jésus ; Albertine Chartrand, de Montréal, dite Sœur Marie de Sainte-Victoria ; Marguerite-Marie Nantel, de Saint-Jérôme, dite Sœur Marie de Saint-Aurélien ; Albertine Jetté, de Saint-Alexis, dite Sœur Marie de Saint-Alexis ; Emélie Béllisle, de Ripon, Ottawa-Labelle, dite Sœur Marie de Saint-Adrien.

AU COUVENT DE LACHINE

Cérémonie religieuse

LE 1er février avait lieu, au couvent de Lachine, une belle cérémonie religieuse, présidée par le Très Révérend Père dom Antoine Oger, abbé de Notre-Dame-du-Lac.

Le sermon de circonstance fut également prêché par un religieux Cistercien, le Révérend Père Benoit-Joseph.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Sœurs Marie-Ida de l'Eucharistie, et Marie-Cécile de Jésus, *professes vocales* ; ainsi que Sœur Marthe, *professe coadjutrice*.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Emma Monarque, dite Sœur Marie-Scholastique ; Rosa Dufresne, dite Sœur Marie Charles-Borromée ; Alma Vincent, dite Sœur Marie-Julle ; Joséphine Martin, dite Sœur Marie de Béthanie ; Delphine Roulier, dite Sœur Marie-Aimée de Jésus ; Marie Bourgeois, dite Sœur Marie-Louis-Gustave ; Ann-Jane Murphy, dite Sœur Marie-Michel-Archange ; Marie Anne Secours, dite Sœur Marie-Anarette ; Alberta Lamarche, dite Sœur Marie-Louise-Attala ; Claudia Mainville, dite Sœur Marie-Joseph-Omer ; Elodie Blouin, dite Sœur Marie Jeanne-Marie ; Parmélla Beaudry, dite Sœur Marie-Wincelas ; Rosalba Laforest, dite Sœur Marie-Joseph-Avila ; Emélie Papineau, dite Sœur Marie-Jeanne-Olivine ; Rose de Lima Marion, dite Sœur Marie-Symphorien ; Rose de Lima Croteau, dite Sœur Marie-Raynald ; Julia Ronleau, dite Sœur Marie-Julien ; Ida Desjardins, dite Sœur Marie-Jeanne d'Asa ; Eva Phaneuf, dite Sœur Marie-Albine ; Emma Béllisle, dite Sœur Marie-Emérentienne ; Léda Bolduc, dite Sœur Marie-Camélia ; Marie-A. Bonneville, dite Sœur Marie-Rose de Lima ; Marie-Rose Patenaude, dite Sœur Marie-Gaétan ; Apolline Boileau, dite Sœur Marie-Louis-Daniel ; Elmina Senez, dite Sœur Marie-Aloysias ; Ida Lord, dite Sœur Marie-Aristide ; Mary Murphy, dite Sœur Marie-Egbert ; Alberta Prévost, dite Sœur Marie-Désiré ; Bella Brodeur, dite Sœur Marie-Ange ; Rita

McLaughlin, dite Sœur Marie-Agathe ; Yvonne Mercier, dite Sœur Marie-Fidelis ; Lydia Boucher, dite Sœur Marie-Thérèse ; Lillie Marchand, dite Sœur Marie de Sion ; Mary McCray, dite Sœur Marie Oswald ; Rosée Delcourt, dite Sœur Marie-Ferréol ; Flore Alarie, dite Sœur Marie-Hilarion ; Margaret King, dite Sœur Marie-Wilfrida ; Albertine Roy, dite Sœur Marie-Gérald ; Armandine Robert, dite Sœur Marie-Antonie de Florence,—*novices vocales* ; Virginia Gravel, dite Sœur Marie-Martial ; Ozéline Leduc, dite Sœur Marie-Ubalde ; Emilie Lepage, dite Sœur Marie-Claude-Bernard ; Clara St-Jean, dite Sœur Marie-Alexina ; Ida Lepage, dite Sœur Marie-Sergius ; Lydia Lajeunesse, dite Sœur Marie-Théodule ; Cordélia Cyr, dite Sœur Marie-Achille,—*novices coadjutrices*.

AUX PRIERES

Sœur Sainte-Euphrasie, née Céline Pion, des Sœurs de Miséricorde, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Marthe de Jésus, née Marie-Antoinette Gaulin, des Sœurs de Miséricorde, décédée à Montréal.

Sœur Imelda, née Marie Demers, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Philippe de Jésus, née Marie-Philomène Gadbois, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Suzanne, née Marie-Sophie Hicks, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Gilbert, née Marie-Valérie Ducharme, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Thomas de Cantorbéry, née Marie-Valéda Lamoureux, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Mme Ferdinand Favreau, née Sophie Guay, décédée à Sherbrooke.

Mme Telesphore Hébert, décédée à Chambly-Bassin.